

# Charte de la qualité de la formation professionnelle

## Préambule et cadre réglementaire

Cette démarche de qualité formation s'inscrit dans les objectifs définis dans la loi du 5 mars 2014 et précisés par le décret n° 2015-790 du 30 juin 2015.

Dans le cadre d'une approche qualité en formation, Ma famille comme unique s'engage à respecter les six critères réglementaires ci-dessous permettant de démontrer la **capacité de l'organisme de formation à dispenser une formation de qualité** :

- l'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé
- l'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation au public formé
- l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation
- la qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations
- les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses objectifs, ses modalités
- la prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires

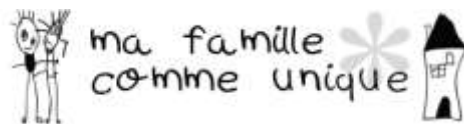
Ma famille comme unique s'engage d'autre part à respecter un **critère de « conformité »** :

- respect des dispositions légales relatives à l'établissement de conventions de formation, de bilans de fin de stage, d'attestations de présence
- respect des obligations d'information à l'égard des stagiaires (horaires, objectifs, programme, lieu, règlement intérieur...)
- référencement national dans le cadre du Data Dock
- élaboration du bilan pédagogique et financier annuel

## Principes et valeurs

Dans le cadre de son activité de centre de formation, Ma famille comme unique et ses formateurs s'engagent à :

- promouvoir une éthique de la relation basée le respect, la bienveillance et l'écoute
- soutenir et développer les compétences des acteurs éducatifs
- proposer des outils novateurs, accessibles, facilitant la relation et la communication avec l'enfant et l'adolescent
- accueillir la diversité des situations, positionnements, valeurs, cultures..., et respecter le rythme de cheminement de chacun



Les **valeurs** suivantes, définies par l'association, guident ces principes :

- communication
- créativité
- écoute
- plaisir
- tolérance
- remise en question
- professionnalisme
- empathie
- bienveillance

## Conception et réalisation des actions de formation

Acteur pédagogique, Ma famille comme unique :

- s'assure de l'adéquation des prestations aux besoins de formation de la structure
- construit des parcours individualisés ou personnalisés, adaptés aux besoins et compétences des publics formés
- veille à l'adéquation des contenus pédagogiques avec les objectifs de la formation
- évalue la satisfaction des stagiaires et mesure l'atteinte des objectifs fixés à l'issue de la formation
- évalue la satisfaction de la structure commanditaire
- veille à la confidentialité des informations recueillies en formation
- s'assure de la mise à jour régulière des connaissances de ses formateurs et mesure la pertinence de ses méthodes pédagogiques et l'innovation des moyens pédagogiques mobilisés

## Organisation matérielle

Ma famille comme unique veille à disposer d'un environnement favorable au développement des compétences des bénéficiaires de sa prestation :

- locaux adéquats et adaptés au nombre de stagiaires
- équipements adaptés aux domaines des formations et au nombre de stagiaires
- ressources documentaires accessibles